



Un Avenant non signé

Par **Benouuut**, le **25/07/2025** à **22:33**

Bonjour,

J étais en CDI 39h et j ai fais demande écrite pour passer en CDII 25h afin de pouvoir me libérer du temps pour mon activité libérale à côté.

Ça fait presque 1 an que je suis en CDII 25h mais je n'ai toujours pas signé d'avenant à mon contrat de base de 39h.

Comment ça se passe juridiquement ? À quel contrat suis je relié ?

Car j'aimerais faire une demande de rupture conventionnelle afin de me consacrer entièrement à mon activité libérale.

Merci pour votre retour à ce sujet.

Cordialement.